



REGULE D'ORDRE PREF 44

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mardi 29 novembre 2011
A 9 h 00 à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mardi 29 novembre 2011 à 9 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan (Pouvoir de M. BROHAN)
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan

ABSENTS EXCUSES

- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan (Pouvoir à Mme ANNEE)
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Patrick BOURRU, Conseil Général du Morbihan

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.



REU LE
12.10.11
PREF 44

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mardi 29 novembre 2011

A 9 h 00 à LA ROCHE BERNARD

II. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET DE PERSONNEL

II.4. Stagiaires de l'Institution : programme 2012

Depuis une quinzaine d'années, l'Institution d'Aménagement de la Vilaine a noué de nombreuses collaborations avec l'Université, les écoles supérieures et l'enseignement secondaire pour accueillir des stagiaires de tous niveaux et pour jouer un rôle actif dans la formation aux métiers de l'eau et des collectivités territoriales.

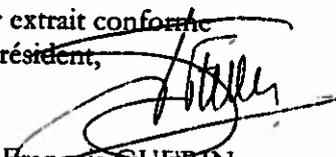
Ce rôle reconnu par de nombreux employeurs publics ou privés a permis un bon « taux de placement » des stagiaires accueillis.

Il est donc proposé de poursuivre et même amplifier cette mission, durant l'année 2012, étant précisé que la gratification des stagiaires proposée dans le tableau joint en annexe est calculée sur la base de 88 % de l'indice majoré 186, soit environ 700 € net mensuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Adopte le programme d'études à réaliser par des stagiaires dans le cadre de leur cursus universitaire, tel que proposé dans le tableau joint en annexe ;
- Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal de l'exercice 2012 ;
- Charge le Président de signer toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme
Le Président,


Jean-François GUERIN

